

Broglie
27270

Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le sept avril à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire**.

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - M. GALLIER Thierry - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme HARANG Vanessa, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme TESSIER Laurence qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE Roger, Maire - M. LATHAM Amaury qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme BRUMENT Magali qui donne pouvoir à Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. de BROGLIE Philippe-Maurice qui donne pouvoir à Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe.

Absente : Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 27/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

**OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement
aux associations et divers.**

Monsieur le Maire informe les membres présents que divers associations et organismes, dans le cadre de leurs activités, ont sollicité auprès de la Commune une aide financière. La Commission Finances, réunie dans sa séance en date du 24 mars 2025, propose d'accorder les subventions ci-après, ainsi qu'une subvention au CCAS de la Commune d'un montant de 11 054 €.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lorsqu'une délibération porte sur une affaire dans laquelle un conseiller a un intérêt au titre de l'Article L2131-11, modifié, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), celui-ci ne peut pas participer à la délibération. Cependant, il peut être également considéré qu'une association locale présente un intérêt communal et que la participation au vote de leurs membres n'est pas de nature à les faire regarder comme étant intéressés au sens des dispositions de l'Article L2131-11 du CGCT.

En outre, Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 07/01/2025, le Conseil d'Administration du Collège Maurice de Broglie a autorisé l'organisation d'un voyage en Angleterre pour des élèves de 4^{ème} et de 5^{ème} LCE du 10 au 14 juin 2025, et a fixé la participation des familles à 399 € par élève. Il propose pour les élèves concernés domiciliés à BROGLIE que la Commune aide leur famille à hauteur de 50 € par élève sur présentation d'une attestation du Collège Maurice de Broglie par laquelle l'élève a bien participé à ce voyage et sa participation de 399 € a bien été réglée en intégralité, d'un justificatif de domiciliation à BROGLIE de moins de 3 mois et d'un RIB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à la majorité (POUR : 9 + 3 pouvoirs), d'accorder les subventions aux associations et organismes retenus par la Commission Finances pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessous et qui seront inscrits au Budget Primitif 2025 au compte FD 65748 pour un montant total de 9 375 €, ainsi qu'au CCAS de la Commune une subvention d'un montant de 11 054 € qui sera inscrite au Budget Primitif 2025 au compte FD 657363 **et valide**, dans le cadre du voyage en



Angleterre organisé par le Collège Maurice de Broglie pour des élèves de 4^{ème} et de 5^{ème} LCE du 10 au 14 juin 2025, la proposition d'aide aux familles à hauteur de 50 € par élève (15) sur présentation d'une attestation du Collège Maurice de Broglie par laquelle l'élève a bien participé à ce voyage et sa participation de 399 € a bien été réglée en intégralité, d'un justificatif de domiciliation à BROGLIE de moins de 3 mois et d'un RIB - inscription au Budget Primitif 2025 au compte FD 65134 d'un montant de 750 €.

BP 2025	ASSOCIATION/ORGANISME	montant ACCORDÉ
26	Coopérative Ecole Primaire J-F Mérimée	3 900,00 €
15	CFAIE Val-de-Reuil	150,00 €
20	Gymnastique Volontaire	300,00 €
23	Chaussures vertes	100,00 €
32	VIE et ESPOIR	100,00 €
35	BTP-CFA (Évreux)	75,00 €
70	Culture et Patrimoine dans nos villages	50,00 €
75	Mam et Zonette	100,00 €
02	AFSEP (Sclérose en plaques)	100,00 €
03	AGIR avec BECQUEREL pour la vie	100,00 €
06	Amicale des Sapeurs Pompiers de Broglie	300,00 €
07	Amis des Monuments et Sites de l'Eure	50,00 €
12	Tennis Club de Broglie	300,00 €
13	Club Football FCSA	1 300,00 €
14	Broglie Karaté	300,00 €
21	Club Joie de Vivre	1 000,00 €
22	Le Rouge et Le Noir	100,00 €
34	Association pour l'Avenir de Broglie (APAB)	500,00 €
49	Judo Club de Bernay	150,00 €
55-M	Le Temps des Cerises/Festival des Marionnettes	100,00 €
59	APE de Broglie Ecole Elementaire	100,00 €
76	APE du Collège de Broglie	100,00 €
77	Champs et Sons productions	100,00 €
TOTAL (c/65748)		9 375,00 €

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Dominique DUBOC.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture

le 09 AVR. 2025
et Publication ou Notification
du

le Maire

